



Bonjour à tous,

Compte-tenu de l'entente à intervenir d'ici quelques jours avec Recyc-Québec, voici les nouveaux délais pour les versements des tarifs 2015 et 2016.

- 80% de la compensation de 2015 est due à RecycleMedias pour le 31 décembre 2016.
- 20% de la compensation 2015 est due à RecycleMedias au 15 février 2017.
- 50% de la compensation 2016 est due à RecycleMedias au 15 mai 2017.
- 50% de la compensation 2016 est due à RecycleMedias au 15 août 2017.
- 

Les versements demandés tiennent compte des délais administratifs de RecycleMedias pour le paiement à Recyc-Québec par la suite.

Si vous avez des questions à propos de ces paiements veuillez-vous adresser à RecycleMedias au 514-664-5548.

Veuillez noter que nos bureaux seront fermés du 24 décembre au 8 janvier inclusivement.

Denis Tétreault  
Secrétaire  
RecycleMedia